

Assemblées de consultation publique

Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des Villes de Shawinigan, de Trois-Rivières ainsi que des MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac

AVIS est donné par le soussigné, Stéphane Lemire, greffier d'Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie), qu'une assemblée de consultation avec les intervenants du milieu et que trois assemblées de consultation publique, tous portant sur le projet du PCGMR adopté par les municipalités régionales précédemment nommées, ont été fixées aux dates et endroits (s'il y a lieu) suivants :

Consultation avec les intervenants du milieu

17 janvier 2022 à 13h30 : Séance virtuelle

Consultation publique

18 janvier 2022 à 19h : Auberge Gouverneur Shawinigan, 1100

Promenade du St-Maurice, Shawinigan

25 janvier 2022 à 19h : Pavillon des Seigneurs, 10555 Chemin Sainte-Marguerite, Trois-Rivières

26 janvier 2022 à 19h : Séance virtuelle

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent acheminer des mémoires aux coordonnées suivantes, et ce, avant le 4 février 2022 :

Par courrier : Énergycycle, 400 boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, G0X 2P0

Par courriel : energycycle@energycycle.ca

Un sondage sera aussi disponible sur le site Internet d'Énergycycle au www.energycycle.ca du 22 novembre 2021 au 26 janvier 2022.

À compter du 22 novembre 2021, le projet de **PCGMR** peut être consulté au bureau de chacune des municipalités locales visées. Il pourra également être consulté sur le site Internet d'Énergycycle au www.energycycle.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Caroline Auclair, chargée de projet, par téléphone : 819-373-3130 poste 224 ou par courriel : energycycle@energycycle.ca

SOMMAIRE DU PROJET DE PCGMR

Le contenu du PCGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles. Les éléments suivants sont présentés dans le document :

Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PCGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2019.

Le plan d'action :

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PCGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

Stéphane Lemire
Greffier